



ASSOCIATION DES CLUBS DE PATINAGE ARTISTIQUE
DES RÉGIONS DE LA CAPITALE NATIONALE
ET CHAUDIÈRE-APPALACHES



ÉVÉNEMENT

MES PREMIERS JEUX - CAPITALE NATIONALE ET CHAUDIÈRE- APPALACHES

PRÉSENTÉ PAR : C.P.A. Les Tourbillons de St-Isidore

Du : 26 janvier, 2018

Au : 28 janvier, 2018

SANCTION : PJ-17-071

Sanctionné par Patinage Québec

Détail de sanction – MES PREMIERS JEUX

C.P.A. Les Tourbillons de St-Isidore

ANNONCE LA TENUE DE MES PREMIERS JEUX - Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches

Dates : 26 janvier, 2018 au 28 janvier, 2018

Cet événement s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches.

Président(e) comité organisateur :	Isabelle Savoie
# Téléphone : 418-882-1923	Courriel : isa.remi@hotmail.com
Représentant (e) technique :	Marie-Josée Hamel
Spécialiste de données en chef :	Louise Lehouillier
Spécialiste de données informatiques :	Gaston Tremblay

PATINAGE QUÉBEC N^o DE SANCTION : PJ-17-071

NOM DU CLUB HÔTE :	C.P.A. Les Tourbillons de St-Isidore
SITE INTERNET :	www.acparcnca.com
COURRIEL :	johanne.boutet@bell.net
TÉLÉPHONE :	418836-0098

Cet événement est sanctionné par Patinage Canada et est assujéti aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Centre Municipal Saint-Isidore
130-14 route Coulombe
Saint-Isidore (Qc) G0S 2S0

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace 1** : 85' X 200' (Standard LNH)

3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de l'événement, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

Le comité assure les premiers soins pour la durée de l'événement.

4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de l'événement.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclus de tout événement subséquent.

5. Restrictions

Aucune restriction.

6. Inscriptions

Internet: lien disponible sur le le site de ACPARCNCA www.cogitus.ca

Date limite : 8 décembre, 2017

7. Mode(s) de paiement :

- ✓ Chèque ou mandat poste.

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de Votre Club d'appartenance et datés **au plus tard le 8 décembre, 2017**

À l'adresse suivante :

Le club doit faire parvenir un chèque de club à l'ordre de ACPARCENCA du montant total au plus tard le 15 décembre 2017.

Carole Bourbonnais
11, rue Chabot
East Broughton, Qc, G0N 1G0

Aucun chèque postdaté après le 8 décembre, 2017 ne sera accepté

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 20 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscriptions

45 \$ par événement Norme de performance

55 \$ par événement Équipe

9. Date limite d'évaluation d'écussons

La date limite d'évaluation d'étapes est la même que la date limite d'inscription.

10. Système de notation

- Le système de **Norme de Performance**.

11. Musique

Musique d'ambiance fournit par le club hôte. (Voir Renseignements techniques)

12. Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve.

13. Accréditation des entraîneurs

Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.

Les entraîneurs doivent avoir la certification minimale du PNCE comme entraîneurs primaires de Patinage STAR (niveau 1) et respecter les normes d'accréditation suivantes:

ENTRÉE GRATUITE

- Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.

ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15\$

1. Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;
2. Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
 - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste vous devrez présenter :

3. Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :

4. Documents suivants :

- Preuve que vous êtes membre en 2017-2018
- Preuve de certification
- Carte valide de premiers soins
- Preuve que le BackCheck est à jour

NOUVEAUX ENTRAÎNEURS

Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification d'entraîneurs primaires de Patinage STAR, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité VALIDE avec photo. **Ils doivent la porter au cou en tout temps.**

14. Frais d'admission

Admission Générale : Gratuite

Les patineurs auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

15. Chaperons

Tous les patineurs pourront être accompagnés d'un chaperon seulement dans la chambre des patineurs.

Types de chaperon :

- ✓ Directrice école de patinage plus;
- ✓ Assistantes de programme;
- ✓ Membre féminin de la famille du patineur;
- Voir liste à l'accréditation des patineurs

16. Prix

16.1 Volet Norme de Performance

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

17. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

18. Horaire de l'événement

Un horaire provisoire sera disponible sur le site Internet après la date limite des inscriptions.

19. Formation des groupes

Pour toutes les catégories, les groupes seront formés par âge, selon les règlements de Patinage Canada.

20. Vidéo

Vidéo disponible sur place.

21. Photo

Photos disponibles sur place.

22. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place.

23. Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

La Cache à Maxime
265 rue Drouin
Scott, Qc, G0S 3G0

418-387-5060

IMPORTANT : Lors de votre réservation, veuillez mentionner que celle-ci est faite dans le cadre de la Compétition Mes Premiers Jeux - Lors de la réservation mentionner que celle-ci est faite dans le cadre de la Compétition Mes Premiers Jeux 2018.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Tous les événements du volet Patinage Plus se dérouleront par circuit et les patineurs exécuteront leur performance sur une musique imposée. Les musiques peuvent être téléchargées sur le site de Patinage Québec dans la section sécurisée.

La trousse technique Patinage Plus de Patinage Québec doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés et les éléments, les normes de performance et les musiques imposées.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

Les patineurs peuvent être accompagnés par un entraîneur ou un assistant de programme.

L'entraîneur ou l'assistant de programme peut faire un tour de circuit avec le patineur durant la période d'échauffement.

Le port du casque est obligatoire pour les patineurs des étapes 2, 3 et 4.

SYSTÈME D'ÉVALUATION

- Le système de **Norme de Performance**.

ADMISSIBILITÉ – ÉVÉNEMENTS INDIVIDUELS

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus auprès de Patinage Canada.

Les patineurs peuvent recevoir des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels ou seulement des cours de groupe patinage plus avec assistant de programme.

Le patineur ne doit avoir réussi aucun test de patinage STAR.

PATINEURS EN SIMPLE

✓ FILLES

✓ GARÇONS

• ÉTAPE 2

Étape : Avoir réussi l'étape 2, mais pas plus.
Âge : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Circuit : 1 min. 15 sec.

• ÉTAPE 3

Étape : Avoir réussi l'étape 3, mais pas plus.
Âge : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Circuit : 1 min. 15 sec.

- ❖ Une musique de fond est permise durant les épreuves.

ADMISSIBILITÉ – ÉVÉNEMENTS ÉQUIPES

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus ou Patinage STAR auprès de Patinage Canada, mais aucun test ou partie de test du programme STAR ne peut être réussi (danse, habiletés ou style libre).

Les équipes doivent être composées d'au moins 4 patineurs, mais d'un maximum de 7 patineurs. Chaque patineur sera autorisé à faire un maximum de deux éléments.

Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure à leur qualification.

Chaque élément sera exécuté une seule fois.

)

- **ÉTAPE 2**

Étape : Avoir réussi l'étape 2, mais pas plus.

Âge : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- **ÉTAPE 3**

Étape : Avoir réussi l'étape 3, mais pas plus.

Âge : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- **ÉTAPE 4**

Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais pas plus.

Âge : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- **ÉTAPE 5**

Étape : Avoir réussi l'étape 5, mais pas plus.

Âge : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

)

- ❖ Une musique de fond est permise durant les épreuves.